

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL_2024_089-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31	Séance du 20 novembre 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_089 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2024-032 du 20 mars 2024 relative à l'attribution de subventions aux associations

Contenu :

En complément des subventions déjà accordées en milieu d'année, il convient d'examiner la demande de subvention de l'Association AAPPMA (pêche à la ligne) :

L'association sollicite la municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.
Il est proposé de lui attribuer la subvention prévue de 546 €.

Par ailleurs, sont proposées les subventions exceptionnelles suivantes à l'Union des Commerçants :
Dans le cadre de l'organisation de la course pédestre La Ripagérienne le 13 avril 2025, il est proposé d'attribuer une subvention de 2000 € sur le budget 2024.
Afin d'honorer le dernier versement de la subvention annuelle prévue dans la convention d'objectifs, il est proposé une subvention de 3900 euros.
Enfin, en soutien aux commerçants lors des festivités du 8 décembre 2024, une subvention exceptionnelle de 2500 € est proposée pour animer le centre ville.

Point financier:

Imputation budgétaire: 65748
Montant total: 8.946 €

Proposition:

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle à la structure précitée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE